

DECISION DU 9 mars 2007

Portant modification des codes identifiant de présentation dans les autorisations de mise sur le marché des spécialités pharmaceutiques à usage humain

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment l'article L. 5121-8 ;

Considérant que chaque présentation d'une spécialité pharmaceutique est actuellement identifiée par un code dit « code CIP » (code identifiant de présentation), mentionné dans la décision d'autorisation de mise sur le marché et ses annexes ;

Considérant que la révision de la syntaxe de ce code est rendue nécessaire par la saturation de la nomenclature CIP en 7 caractères au 1^{er} janvier 2009 ;

Considérant dans ces conditions que chaque présentation d'une spécialité pharmaceutique doit désormais être identifiée par un CIP en 13 caractères dérivé du précédent ;

DECIDE

Article 1^{er} : Dans les autorisations de mise sur le marché des spécialités pharmaceutiques figurant en annexe de la présente décision (1), le code identifiant de présentation (code CIP) à 7 chiffres est remplacé par un code à 13 chiffres à compter du 1^{er} janvier 2009.

Article 2 : A titre transitoire et jusqu'au 31 décembre 2008, chaque présentation d'une spécialité pharmaceutique est identifiée par un code CIP à 7 chiffres et un code CIP à 13 chiffres tels que décrits en annexe de la présente décision.

Article 3 : Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Saint-Denis, le 9 mars 2007

Le directeur général

Jean Marimbert

(1) La présente décision paraîtra, accompagnée de son annexe, au Bulletin officiel spécial du ministère de la santé et des solidarités sous le numéro 2007/2bis sur le site internet du ministère : <http://www.santesolidarites.gouv.fr> dans la rubrique documentation

ANNEXE

L'ensemble des fichiers mis à disposition ci-après pour consultation ou téléchargement contiennent la totalité des présentations actives de spécialités pharmaceutiques ayant une AMM active en février 2007. Ces spécialités sont recensées par ordre alphabétique de leur dénomination.

Nom du fichier	Nombre de pages	Noms de spécialité commençant par
ListeCIP7-CIP13_1	204	1à9-A-B
ListeCIP7-CIP13_2	183	C
ListeCIP7-CIP13_3	142	D-E
ListeCIP7-CIP13_4	160	F-G
ListeCIP7-CIP13_5	139	H-I-J-K-L
ListeCIP7-CIP13_6	175	M-N
ListeCIP7-CIP13_7	194	O-P
ListeCIP7-CIP13_8	201	Q-R-S
ListeCIP7-CIP13_9	166	T-U-V-W-X-Y-Z
Total	1564 pages	

Dans chaque fichier, le tableau contient pour chaque présentation :

- Le code CIS identifiant la spécialité
- La dénomination de la spécialité
- Le code CIP à 7 chiffres identifiant la présentation
- Le code CIP à 13 chiffres dérivant du précédent
- Le nom de la présentation
- Le nom (forme courte) du laboratoire titulaire de l'AMM.